

L'article 6 de la Constitution de 1958

Par **Miss56**, le **14/03/2013** à **15:35**

Bonjour, j'ai une dissertation a faire et voici le sujet :

"l'article 6 de la constitution du 4 octobre 1958 prévoit, en son alinéa 1er, que "le président de la république est élu pour 5 ans au Suffrage universel Direct" et en son alinéa 2, que "nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs" Que pensez-vous de ces dispositions ?"

J'ai trouver cela comme plan :

I/ Une promulgation du président de la république au SUD

- A) Les raisons du Général De Gaules
- B) Une possible élection à 3 tours

II/ Un second alinéa discutable

- A) La loi constitutionnelle du 23/07/2008
- B) La pratique de cet alinéa

Qu'en pensez vous ?

Par **bulle**, le **14/03/2013** à **15:48**

Bonjour,

Je ne suis pas certaine que faire

- I) alinéa 1
- II) alinéa 2

Sans faire de lien soit une bonne idée.

En plus, vous ne semblez pas avoir de problématique ce qui va vous poser problème.

Par **Miss56**, le **14/03/2013** à **19:36**

Le problème, c'est que j'ai plus l'impression que ce qu'on nous demande de faire relève du commentaire de texte et non d'une dissertation.

Mais comme problématique j'ai : L'article 6 de la constitution de 1958 est-il un des plus

important en ce qui concerne le président de la république ?